

COMPTE-RENDU CHSCT du 10/06/2021

Représentants de l'Administration : Mme DESBOIS (Présidente du CHSCT), Mme LENFANT, Mme DESLANDES, M. JOUANNEAU

Mme MANNEVY Secrétaire administrative , M BOCQUILLON ISST (Inspecteur Sécurité et Santé au Travail), Mme JUSSIAUX Médecin du travail,

Représentants du personnel : OBLIN Pierre pour FO-DGFIP et Sylviane RENAUD experte pour FO-DGFIP.

Le CHSCT s'est ouvert à 9h30, en audioconférence, crise sanitaire oblige et aucune déclaration liminaire n'a été lue.

1) Approbation du PV du 9 avril 2021

Ce PV n'ayant pas été signé par le secrétaire, son approbation a été reportée.

2) Bilan du DUERP (Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels) et PAP (Programme Annuel de Prévention) 2018/2019

Ce DUERP avait donné lieu au recensement de 105 lignes de risques. Le PAP en découlant comportait 31 actions dont 22 ont été réalisées soit 71 %. Ce taux est à peu près équivalent à ceux des années précédentes (entre 70 et 75%).

Le budget de ces diverses réalisations s'élevait à 73.827,00 € dont 45.839,00€ par la Direction et 27.988,00€ sur les crédits du CHSCT soit 38 %. Les actions n° 4-7-18-19-20-21-22-24-25 n'ont pas été réalisées.

Pour les actions 7-19-20-21, la non réalisation est imputable à un manque de crédits, pour les autres actions un report dans le temps est envisagé dès que la situation sanitaire le permettra et si le risque perdure.

Pour plus de précisions, vous pouvez vous reporter au PAP 2019 que vous trouverez ci-joint.

3) Présentation du DUERP et du PAP 2020/2021 et avis sur le PAP 2021

Pour rappel, le DUERP est mis à jour tous les 2 ans. Une année à l'initiative des agents et l'année suivante par le groupe de travail dédié. Ce groupe de travail restreint, faute de candidatures, n'a pu, en raison de la crise sanitaire, que se réunir en visio. Il a pu malgré tout participer à l'élaboration de ce DUERP.

Ce dernier comporte 108 lignes de risques (dont 32 lignes liées aux risques psychosociaux, 35 liées aux risques biologiques, 14 liées à l'utilisation des véhicules, risques classés en 12 familles de risques et 58 situations d'expositions, cotés en 4 catégories (A, B, C, D) du plus grave au plus bénin.

Le PAP 2021 issu de ce DUERP relève 33 risques dont 22 côtés B, 4 côtés C et 7 côtés D, pour lesquels il est préconisé la mise en place de diverses actions dont 7 de type humaines, 5 de type organisationnelles, 17 de type techniques collectives et 3 de type techniques individuelles.

Il est à noter qu'un certain nombre de risques ne dépendent pas du niveau local et qu'ils ont donc été remontés au niveau national par notre Direction, dont les risques psychosociaux liés au manque d'effectifs.

Les référentiels des services sont mis à jour au 1^{er} janvier de chaque année, ainsi les problèmes rencontrés par les services impactés par le NRP (Nouveau Réseau de Proximité) en cours d'année ne sont pas recensés. Pourtant, les problèmes, ce n'est pas ce qui manque !

Il ne faut donc pas hésiter à utiliser le Registre Sécurité et Santé au Travail afin de faire remonter tous les risques détectés.

Après plusieurs demandes formulées au sein de différentes instances, la Direction nous a confirmé que les services et agents du SAPF (Service d'Appui à la Publicité Foncière) et du PNSR-PF (Pôle National de Soutien au Réseau-Publicité Foncière) arrivant au 1^{er} septembre prochain dépendront du CHS-CT de l'Indre alors même qu'ils ne dépendent pas de notre direction. Dans un contexte de CTL élargis aux questions hygiène et sécurité, imaginez le casse-tête pour représenter au mieux les intérêts de nos futurs collègues.

Selon ce que l'on a pu comprendre, on pourrait demander la convocation d'experts du SDNC au CHS-CT indrien mais pas lors de CTL élargi de notre département traitant des mêmes sujets ???????? Bref, tout cela reste bien flou et n'augure rien de bon lors de la mise en place des futurs CSA (Comité Social Administratif) appelés à remplacer dès le 1^{er} janvier 2023 les actuels CTL et CHS-CT.

Nous avons ensuite discuté du budget CHS-CT qui pourrait être alloué pour chacune des actions retenues.

C'est ainsi que les représentants du personnel ont accepté de cofinancer l'acquisition de 10 bras support écran simples et 20 bras support doubles écrans à hauteur de 50 % soit un montant de 3 867,00€.

Un montant de 3 537,00€ sera engagé pour la réfection et l'amélioration de la VMC dans le hall et les box du CDFiP de Châteauroux, soit 40 % du devis présenté..

Le CHS-CT participera, toujours à hauteur de 50 %, au remplacement des poignées rondes dans les lieux de circulation des CDFiP de Châteauroux et d'Issoudun, soit un montant de 5 553,00€ pour Châteauroux et de 1 224,00€ pour Issoudun.

Parmi les cofinancements à 50 % retenus, se trouve la mise en place d'une poignée de tirage et d'un lecteur de badge sur la porte d'accès au couloir du SGC de Châteauroux pour un montant de 921,00€

Une enveloppe de 300,00€ a été votée afin d'augmenter la capacité d'accueil des vélos des collègues du CDFiP de Châteauroux utilisant ce mode de transport, utilisation qui se révèle accrue durant les beaux jours. De même, un budget de 224,00€ a été alloué pour l'acquisition d'un kit alarme pour le CDFiP d'Argenton sur Creuse comprenant un émetteur et 3 récepteurs.

A contrario, les représentants du personnel ont refusé de financer ou cofinancer plusieurs actions.

- Mise à jour des plans d'évacuation et d'intervention à la DDFiP suite aux travaux liés à l'arrivée des nouveaux services dans ces locaux. En effet, nous estimons que cela aurait dû être prévu dans l'enveloppe globale des travaux. De plus, aucun devis n'a pu nous être fourni dans la mesure où ces travaux ne sont pas terminés.
- La même demande concernait le 2ème étage du CDFiP de Châteauroux suite aux travaux liés à la création du SDIF (Service Départemental des Impôts Fonciers), demande elle aussi refusée dans la mesure où ces travaux ne sont pas terminés et que la dépense n'est toujours pas chiffrée.
- Nous avons considéré que l'installation de 6 nez de marche antidérapants sur l'accès public au CDFiP d'Issoudun ne concerne pas les agents et ne relève donc pas des prérogatives du CHS-CT.
- L'achat de peinture et divers matériel (pochoirs...) pour la réfection de la signalétique du parking du CDFiP de Châteauroux relève de l'entretien usuel et ne correspond pas à un besoin en matière d'hygiène et de sécurité au travail.

Votre représentant FO était favorable au cofinancement de 3 sièges ergonomiques dans la mesure où ceux-ci améliorent les conditions de travail. Cependant, cette dépense n'ayant pas fait l'unanimité a été écartée.

L'accueil représente toujours un point sensible. Dans ce cadre là, plusieurs formations, relativement onéreuses, ont été proposées. Cependant, même si nous ne sommes pas foncièrement contre, il faudrait comparer le contenu de ces formations avec celles proposées par l'Administration.

Enfin, la crise sanitaire ayant grandement perturbé la restauration, il a été proposé l'achat de tables et bancs de piques-niques qui auraient pu être utilisés aux beaux jours. Toutefois, ces équipements ne répondent pas aux critères d'éligibilité des biens pouvant être financés par les crédits du CHS-CT.

Néanmoins, une demande de financement pourrait être faite auprès de l'Action Sociale qui finance habituellement la restauration.

4) Point sur le budget

La dotation 2021 s'élève à 33 687,00 € compte tenu de la réserve de 6 %.

Lors du précédent CHS-CT du 09/04/2021, des dépenses ont été validées à hauteur de 6 659,83€. Il restait donc un solde disponible de 27 027,17€.

Suite aux dépenses actées ce jour pour un montant de 15 626,00 €, ce solde s'élève désormais à environ 11 400 €.

Ces crédits, afin de ne pas être perdus, devront obligatoirement être engagés avant fin novembre et les factures payées tout début décembre.

Le prochain CHS-CT se tiendra dans la 1ère semaine d'octobre, alors, n'hésitez pas à faire remonter vos besoins en matière d'hygiène, de santé et de sécurité dans l'exercice de vos missions.

5) Point sur la situation sanitaire

Celle-ci s'améliorant, un certain nombre de changements sont intervenus ou vont intervenir.

Ainsi, en matière de restauration collective, la capacité d'accueil remonte à nouveau à 50 % avec 2 convives par table.

L'autorisation de manger sur son poste de travail est cependant maintenue, pour l'instant, jusqu'au 31 août.

En matière de télétravail, des réunions avec les cadres sont actuellement en cours avant une déclinaison auprès des agents des directives ministérielles qui prévoient une possibilité de 3 jours de télétravail par semaine jusqu'au 30 juin, puis 2 jours hebdomadaires du 1^{er} juillet au 31 août et enfin, un retour à 3 jours, selon votre volonté, à compter du 1^{er} septembre.

Nous ne manquerons pas de revenir sur ce sujet potentiellement conflictuel puisque ce sujet sera abordé lors du prochain CTL du 22 juin. Là, encore n'hésitez pas à nous faire remonter vos questionnements.

Pour ce qui concerne la COVID 19, on peut déplorer 3 personnes testées positives contaminées hors contexte professionnel.

L'état de santé de nos collègues, n'a, fort heureusement, pas nécessité d'hospitalisation.

6) Evénements intervenus depuis la réunion du 9 avril 2021

L'agent d'accueil du SIP de Le Blanc a reçu un usager qui a tenu des propos grossiers et agressifs à destination du responsable du service, et ce, en présence d'autres usagers.

7) Questions diverses

- Nous nous sommes étonnés que les travaux destinés à recouvrir le sol amianté du sous-sol du CDFiP de Châteauroux avec un revêtement synthétique se soient bornés à faire le tour des armoires présentes avec, en prime, un joint entre le dit revêtement et les dites armoires. Personnellement nous n'avons jamais vu des joints reliant un revêtement de sol et un meuble. Il ne faudra pas ni bousculer ces meubles ni même les déplacer puisque rien ne se trouve dessous.

- Pour les agents de la DGFIP intervenant en dehors des lieux professionnels habituels, la Direction peut se procurer les documents attestant du bon entretien des locaux, de même que l'ISTT peut s'y déplacer, si besoin .

Fin du CHSCT : 16H01.